

AMNESTY INTERNATIONAL

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

Index AI : ASA 37/020/2013
AILRC-FR
27 août 2013

Sri Lanka. Visite de Navi Pillay et Journée des disparus

Des porte-parole et de nouvelles études de cas sont disponibles

Le 30 août 2013, le monde célébrera la Journée internationale des personnes disparues.

Au Sri Lanka, quelque 12 000 plaintes pour disparition forcée ont été déposées auprès des bureaux des Nations unies depuis les années 1980. Ce pays est devancé uniquement par l'Irak. Le nombre réel des personnes disparues est cependant beaucoup plus élevé : il y aurait eu au moins 30 000 cas jusqu'en 1994 et encore plusieurs milliers après cette date.

« Le nombre de personnes disparues au Sri Lanka est stupéfiant. Le gouvernement doit cesser de faire des promesses creuses. Au lieu de cela il doit, une fois pour toutes, ouvrir des enquêtes en bonne et due forme sur les dizaines de milliers de cas de disparition forcée », a déclaré Yolanda Foster, spécialiste du Sri Lanka à Amnesty International.

Cette année, la Journée internationale des personnes disparues coïncide avec la visite de Navi Pillay, la haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU (du 25 au 31 août). Navi Pillay doit rencontrer des proches parents de certains des disparus.

Pour en savoir plus

Des porte-parole d'Amnesty International et des militants basés à Sri Lanka sont disponibles pour des interviews sur les disparitions forcées et sur la visite de Navi Pillay. Pour organiser un entretien, prière de contacter :

Olof Blomqvist, attaché de presse Asie/Pacifique d'Amnesty International, + 44 (0) 20 7413 5871, olof.blomqvist@amnesty.org

En outre, Amnesty International a rassemblé des informations sur un grand nombre de nouveaux cas de disparition forcée au Sri Lanka. Ces études n'ont encore jamais été rendues publiques. Du matériel photographique et d'autres informations sur ces cas peuvent être obtenus auprès du Service de presse d'Amnesty International.

Complément d'information

Le 26 juillet 2013, le gouvernement du Sri Lanka a annoncé la création d'une commission présidentielle chargée d'enquêter sur les disparitions forcées des dernières années du conflit (1990-2009), mais d'aucuns se demandent dans quelle mesure cette commission est indépendante du gouvernement.

Des commissions similaires mises sur pied dans le passé n'ont réalisé que très peu de choses, et certaines d'entre elles étant étroitement liées aux autorités, leur indépendance s'en est trouvée compromise. Dix commissions sur les disparitions ont été créées depuis le début des années 1990, mais leurs recommandations n'ont en général pas été utilisées. En outre, rares sont les auteurs présumés de disparition forcée qui ont été poursuivis en justice parmi tous ceux que ces commissions ont identifiés.

En 2009, durant les violences des derniers mois du conflit armé, des milliers de personnes ont disparu après avoir été arrêtées ou capturées par les forces de sécurité sri-lankaises ou enlevées par les Tigres tamouls. Un très petit nombre de ces cas ont été résolus, et des familles et autres personnes qui ont tenté de prendre des mesures correctives auraient subi des manœuvres flagrantes d'intimidation.

La Loi relative à la prévention du terrorisme (PTA) confère aux forces de sécurité des pouvoirs étendus leur permettant d'arrêter des opposants présumés au gouvernement et de les détenir pour de longues durées à l'isolement, sans inculpation ni procès. Ce mode de détention crée des conditions favorisant la mort en détention, la disparition forcée et la torture.

Des victimes et des proches de victimes ont eu à surmonter d'énormes difficultés dans leurs démarches pour obtenir réparation. Plusieurs centaines de proches de victimes ont déposé des requêtes en *habeas corpus* pour tenter de retrouver des détenus « disparus », mais la procédure s'est révélée lente et inefficace.